

# À PROPOS DES MONNAIES FRAPPÉES PAR MARC-ANTOINE POUR SES LÉGIONS

MARIA CHIȚESCU

Pendant longtemps, les monnaies frappées par le triumvir Marc-Antoine pour ses légions donnèrent lieu, comme on le sait, à maintes études et recherches<sup>1</sup>, dont quelques-unes paraissaient même avoir abouti à des résultats définitifs. Pour des raisons que nous exposerons ci-après, nous pensons toutefois utile de réexaminer le problème.

Rappelons, tout d'abord, sommairement, ses principales données acceptées jusqu'à présent, à commencer avec la brève description des monnaies respectives, bien qu'elles soient déjà connues grâce aux catalogues spécialisés<sup>2</sup>. Donc : sur l'avvers — une galère, avec une enseigne à la proue, les rameurs tournés vers la droite, surmontée des lettres ANT.AVG et l'inscription IIIIVIR R.P.C. en-bas ; le revers présente trois étendards (l'*aquila* entre deux *signa*) et, dans l'espace libre, les numéros des légions. A retenir, en outre, deux autres éléments, eux aussi déjà connus : le titre peu élevé des monnaies d'argent<sup>3</sup> (ce qui n'est pas le cas des quelques pièces d'or de la même catégorie)<sup>4</sup> et le fait qu'elles sont toutes sorties des ateliers d'Ephèse. C'est là que Marc-Antoine les aura frappées, entre les années 32—31 av.n.è., peut-être à la veille et en vue de la bataille d'Actium, pour assurer la solde de ses troupes.

A première vue, le sujet peut sembler épuisé. Cependant, toute une série d'aspects sont inexplicablement restés en suspens. En effet, les nombreuses disputes qu'il a suscitées dès la fin du siècle — et qui se poursuivent de nos jours encore — n'ont pas réussi à jeter un jour suffisamment clair sur : le véritable nombre des légions dont lesdites monnaies sont censées avoir assuré la paie ; la date exacte des émissions respectives ; leur destination réelle (légions romaines ou troupes alliées ?). Les discussions les plus vives ont porté notamment sur leur date d'émission. Alors que C. de Salis propose les années 39—31 av.n.è., d'autres spécialistes tendent à réduire cet intervalle : J. Kromayer suggère les années 35—31 av.n.è., W. W. Tarn les années 34—31 av.n.è. et H. A. Grueber le limite aux années 32—31 av.n.è.

Un autre point insuffisamment éclairci reste aussi celui de la rareté des monnaies frappées du numéro de huit légions : I, XXIV—XXX. Celles-ci ont fini par être considérées comme les créations supplémentaires de Marc-Antoine. Dans une étude consacrée aux légions de Marc-Antoine, W. W. Tarn<sup>5</sup> tente, avec d'autres spécialistes, de fournir une explication à ce sujet. Selon lui, il ne faudrait pas aborder le problème sur le plan chronologique (le moment de leur création), mais plutôt sur celui géographique, de leur cantonnement respectif.

Par conséquent, la situation pourrait se résumer comme suit à ce stade de la recherche : Marc-Antoine disposait, après Brundisium, de 24 légions<sup>6</sup> ; la guerre contre les Parthes des années 36 av.n.è. devait lui en coûter encore deux. Sur ce, huit autres légions sont créées<sup>7</sup>, dont trois mixtes

<sup>1</sup> W. W. Tarn, *Antony's legions*, *The Classical Quarterly*, 26, 1932, p. 75—81 (cet article de W. W. Tarn nous a été accessible seulement grâce à l'extrême obligeance de M. Michael Crawford, qui a bien voulu nous en envoyer le microfilm, amabilité pour laquelle l'auteur de la présente étude lui est profondément reconnaissant) ; W. W. Tarn et M. P. Charlesworth, les chapitres de leurs *Cambridge Ancient History*, Cambridge, 1934, X, p. 29—79 ; J. Kromayer, *Hermes*, 33, 1898, p. 11 et sq. ; M. Bahrfeldt, *NZ*, 1884, p. 309—366 ; R. Syme, *La révolution romaine*, Paris, éd. revue 1952, p. 205—285.

<sup>2</sup> H. A. Grueber, *Coins of the Roman Republic in the British Museum* II, 1910, p. 526, sq. ; E. A. Sydenham, *The coinage of the Roman Republic*, Londres, 1952, p. 195—196.

<sup>3</sup> J. Reece, *NC*, 4, 1964, p. 233—234.

<sup>4</sup> V. note 2.

<sup>5</sup> Les disputes autour de ce problème sont très clairement présentées chez W. W. Tarn, *The Classical Quarterly*, 26, 1932, p. 75—76.

<sup>6</sup> Appien, chez W. W. Tarn, *op. cit.*, p. 76.

<sup>7</sup> Kromayer, *op. cit.*, p. 68 ; T. Rice Holmes, *The Architect of the Roman Empire*, p. 147 et la bibliographie de la note 1.

(gréco-asiatiques)<sup>8</sup>, mises sous le commandement de Sextus. Ceci nous donne un nombre de trente légions. Ensuite ceux qui se sont penchés sur la période de Marc-Antoine ont dû tenir ces données pour bonnes, sans approfondir pour leur part la question des émissions monétaires de cette période<sup>9</sup>. Il y a toutefois quelques exceptions, comme le montrent les réserves de E. A. Sydenham ou de M. Crawford. Le premier considère *suspectes* les monnaies frappées aux numéros des légions XXIV—XXX<sup>10</sup>, le second pense qu'il doit s'agir de quelques *faux* modernes<sup>11</sup>. C'est, en effet, pour le moins curieux que les légions numérotées de XXIV à XXX ne sont illustrées par aucune découverte monétaire de l'époque si l'on excepte les sept pièces conservées au British Museum — une pour chaque légion<sup>12</sup> — et les deux exemplaires (qui semblent se rattacher à la même catégorie), marqués du numéro de la légion XXX, mis au jour à Grădiștea de Munte (Roumanie) et publiés par Judita Winkler partant des fiches établies par celui qui les a identifiés en 1879<sup>13</sup>.

Attiré par les points encore obscurs du problème, l'auteur du présent article a entrepris une étude approfondie des monnaies frappées par Marc-Antoine à l'intention de ses légions. Sa première conclusion est que les solutions proposées ne sauraient le satisfaire entièrement. Elles laissent encore place aux questions suivantes :

1° — Est-ce 24 ou 30 le nombre réel des légions de Marc-Antoine ?

2° — Combien de ces légions ont-elles des correspondants monétaires dans les émissions de Marc-Antoine ?

3° — Exceptant les exemplaires du British Museum, y a-t-il d'autres pièces frappées aux numéros des légions XXIV—XXX et où ces dernières ont-elles été trouvées ?

4° — Comment faut-il expliquer certaines notations numismatiques différentes mais représentant une seule et même légion, par exemple : IV—III, IX—VIII, XIV—XIII, XIX—XVIII ?

L'auteur propose quelques réponses à ces questions, prenant appui sur les sources littéraires antiques et modernes, sans négliger les études récentes qui lui ont été accessibles. Mais c'est surtout sur l'examen personnel, direct ou indirect selon le cas, de cette catégorie spéciale de monnaies qu'il entend fonder son point de vue.

Donc, ainsi que W. W. Tarn le dit<sup>14</sup>, grâce à Appien on peut tenir pour sûr qu'après la paix de Brundisium, Marc-Antoine commandait 24 légions, dont 7 stationnaient en Macédoine déjà depuis les années 42—35 av.n.è.<sup>15</sup> Une autre information sûre à ce sujet se trouve chez Plutarque, qui nous apprend que durant la guerre contre les Parthes, l'armée de Marc-Antoine comptait 16 légions commandées par Canidius, y compris 10 000 cavaliers celtes et ibériques, ainsi que ceux envoyés par le roi d'Arménie<sup>16</sup>. En même temps, Marc-Antoine disposait aussi de sept autres légions en Macédoine et d'une autre à Jérusalem. Selon W. W. Tarn, Marc-Antoine a perdu dans ses combats contre les Parthes deux des vingt-quatre légions dont il disposait après la paix de Brundisium ; aussi la guerre une fois finie, devait-il créer en 35 av.n.è. huit autres légions dont trois mixtes, gréco-asiatiques, commandées par Sextus<sup>17</sup>. Ceci nous mène à un total de 30 légions.

Or, c'est justement là le point faible du jugement de W. W. Tarn : il crée de toutes pièces 7 légions (celles numérotées de XXIV à XXX) sans autre appui que les sept monnaies du British

<sup>8</sup> W. W. Tarn, *The Cambridge Ancient History*, X, 1934, p. 77.

<sup>9</sup> R. Syme, *op. cit.*, p. 205—285 ; M. Bahrfeldt, *op. cit.*, p. 309 sq. ; Maria Chițescu, SCIV, 19, 1968, 4, p. 660—664 ; D. Protase, SCIV, 21, 1970, 1, p. 145—153 ; J. Winkler, SCN, 5, 1971, p. 283—308 ; idem, SCIV, 22, 1971, 1, p. 97—105.

<sup>10</sup> E. A. Sydenham, *op. cit.*, p. 196, en sous-sol.

<sup>11</sup> M. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1973, p. 552—553.

<sup>12</sup> Nous n'avons par eu l'occasion d'examiner les exemplaires du British Museum, mais nous nous permettons d'attirer l'attention sur le fait qu'à l'époque impériale plusieurs empereurs (Néron, Marc-Aurèle, Septime Sévère — et notamment Septime Sévère et Caracalla) ont sorti des émissions monétaires dont le module avait un revers similaire à celui des monnaies frappées par Marc-Antoine. Tout

en partageant l'opinion qui considère les pièces du British Museum comme absolument non concluantes en ce qui concerne notre problème, nous les rangerions plutôt dans la catégorie des faux d'époque impériale, car à l'époque moderne ceux qui auraient eu à gagner en confectionnant de telles contre-façons ne sont pas tellement nombreux.

<sup>13</sup> Les monnaies doivent se trouver, probablement, au Musée de Budapest, où elles ont été identifiées. Comme il s'agit de pièces en général très usées, il est fort possible que l'auteur des fiches prises en considération par J. Winkler ait confondu les chiffres XIX ou XXI avec XXX. J. Winkler, SCN, 5, 1971, p. 293, pl. I, n° 126.

<sup>14</sup> V. ci-dessus note 6.

<sup>15</sup> W. W. Tarn, *op. cit.*, p. 44 et suiv. ; R. Syme, *op. cit.*, p. 215.

<sup>16</sup> Plutarque, *Ant.* 37.

<sup>17</sup> W. W. Tarn, *The Classical Quarterly*, 26, 1932, p. 73.

Museum. Il nous faut pourtant tenir compte de ce que ces unités militaires ne sont attestées par aucun autre témoignage et que les monnaies du British Museum ne sauraient revêtir le caractère d'une source historique à toute épreuve<sup>18</sup>.

Ce qui est absolument certain, c'est que Marc-Antoine disposait, en plus des seize légions lancées contre les Parthes, des sept légions cantonnées en Macédoine, au total, de 23 légions. Appien<sup>19</sup>, d'une part, Plutarque<sup>20</sup> de l'autre et encore plus clairement, le confirment. Nous allons donc désormais poursuivre notre raisonnement en opérant avec ces sources antiques de confiance, en leur ajoutant les découvertes numismatiques nanties d'un coefficient égal de certitude.

Pour revenir aux pertes de Marc-Antoine dans sa guerre contre les Parthes, W. W. Tarn pense que celles-ci doivent avoir monté à l'effectif de deux légions sur les seize engagées. De son côté, Plutarque mentionne comme nombre des morts 20 000 fantassins et 4 000 cavaliers<sup>21</sup>, dont plus de la moitié fauchés par la maladie. Bien que Ronald Syme<sup>22</sup> juge exagérés les chiffres des pertes romaines, exagération faite à bon escient afin de jeter le discrédit sur Marc-Antoine, il nous semble que ces pertes ont dû être plus importantes que l'effectif de deux légions, pouvant très probablement monter jusqu'à quatre légions. C'est l'unique explication possible, à notre avis, pour la création des trois légions mixtes commandées par Sextus<sup>23</sup>, dont les sources font mention après la guerre des Parthes. En même temps, ce fait pourrait résoudre aussi la question des notations différentes relevées sur les émissions de certaines légions<sup>24</sup>. Somme toute, il ne s'agit pas de la création, après la guerre des Parthes, de quelques légions nouvelles, autrement numérotées, mais d'une reconstitution des anciennes unités, avec leurs anciens noms et numéros. C'est ce que démontrent aussi toutes les découvertes monétaires de cette catégorie, à savoir que *dès l'année 36 av.n.è., Marc-Antoine n'a pu disposer que de 23 légions*, chiffre qui devait rester le même jusqu'à la fin, même après la reconstitution des unités perdues.

Absolument tous les dépôts monétaires — mis au jour dans les zones contrôlées directement par les Romains ou trouvées sous leur influence, là où devaient se développer à l'époque moderne les États de Grèce<sup>25</sup>, Yougoslavie<sup>26</sup>, Roumanie<sup>27</sup>, Allemagne<sup>28</sup>, France<sup>29</sup>, Italie<sup>30</sup>, Grande-Bretagne<sup>31</sup>, Espagne<sup>32</sup>, Portugal<sup>33</sup>, — comportant des pièces destinées aux légions de Marc-Antoine n'ont fourni que des exemplaires numérotés de I à XXIII. Comme nous l'avons déjà souligné, les chiffres XXIV—XXX n'apparaissent que sur les exemplaires du British Museum et sur les deux pièces de Grădiștea de Munte qui, vu leur caractère particulièrement douteux, ne peuvent être comptés comme sources historiques tout à fait certaines. Il s'ensuit que Marc-Antoine ne disposait, pour autant que les documents *l'attestent* avec certitude, que de 23 légions. Qui plus est, même avant Actium l'effectif commandé par Marc-Antoine ne dépassait pas le nombre de 23 légions. Si l'on croit Plutarque<sup>34</sup>, il faut compter 100 000 hommes, dont 18 000 cavaliers ; mais

<sup>18</sup> Les mouvements des troupes de Marc-Antoine, autant que les éventuelles pertes en légions ont été amplement discutés par W. W. Tarn, dans l'étude spéciale dédiée à cette question et intitulée *Antony's legions*, p. 75—81, ainsi que dans le volume *The Cambridge Ancient History*, p. 22—79. C'est pourquoi nous bornerons nos références à ces ouvrages seulement. A retenir, cependant, que lorsqu'il s'agit de l'explication des légions soi-disant numérotées XXIV—XXX, l'information s'avère des plus confuses et elle manque de conviction.

<sup>19</sup> Appien, apud W. E. Tarn.

<sup>20</sup> Plutarque, *Ant.*

<sup>21</sup> Plutarque, *Ant.* 50.

<sup>22</sup> R. Syme, *op. cit.*, p. 252.

<sup>23</sup> R. Syme, *op. cit.*, p. 561 ; Kromayer, *op. cit.*, p. 68 ; T. Rice Holmes, *op. cit.*, p. 147 ; Al. Suceveanu, *Pontica*, 2, 1972, p. 276—282.

<sup>24</sup> E. A. Sydenham, *op. cit.*, p. 195—196, n° 1919—1920 ; 1226—1227 ; 1233—1234 ; 1241—1242.

<sup>25</sup> M. Bahrfieldt, *RIN*, I—II, 1908, Milan, tiré à part, p. 3—7 ; M. Crawford, *Roman Republican Coin hoards*, Londres, 1969, p. 129, n° 465 et 467, p. 130, n° 473.

<sup>26</sup> M. Crawford, *op. cit.*, p. 128, n° 462.

<sup>27</sup> Les découvertes concernant les monnaies des légions frappées par Marc-Antoine sont réunies dans trois articles, comme suit : M. Chițescu, *SCIV*, 19, 1968, 4, p. 655—665 ; D. Protase, *SCIV*, 21, 1970, 1, p. 145—153 ; J. Winkler, *SCIV*, 22, 1971, 1, p. 97—105.

<sup>28</sup> *Die Fundmünzen der Römischen Zeit in Deutschland*, I, 1, 5, 7 ; II, 1, 3 ; III. Cf. Sture Bolin, *State and currency in the Roman Empire to 300 A.D.*, Supplément, p. 345, tableau 8.

<sup>29</sup> M. Crawford, *op. cit.*, p. 128, n° 458—459 et 461 ; p. 130, n° 471.

<sup>30</sup> Gian Guido Belloni, *Le monete romane dell'Età Repubblicane*, Milan, 1960, p. 282—285, nos 1167—1175 ; Cf. G. Perantoni Satta, *Annali*, Rome, 1960—1961, p. 103—105 ; Enrica Pozzi, *Annali*, 1958—1959 ; cf. aussi *Annali* 4, 1957, p. 189 et M. Crawford, *op. cit.*, p. 128, n° 460, p. 129, n° 466 et n° 470 ; p. 130 n° 475.

<sup>31</sup> M. Crawford, *op. cit.*, p. 130, n° 476 ; Sture Bolin, *op. cit.*, Suppl. p. 336, tableau 1.

<sup>32</sup> M. Crawford, *op. cit.*, p. 129, n° 464.

<sup>33</sup> Mário de Castro Hipolito, *Conimbriga*, 1960—1961, p. 25, n° 8 et p. 42, n° 50.

<sup>34</sup> Plutarque, *Ant.* 61.

quant aux cavaliers, 12 000 étaient les hommes de Marc-Antoine, le reste représentant l'apport des rois clientélares. Ces derniers fournissaient sans doute aussi des fantassins. Enfin, W. W. Tarn lui-même avait nettement affirmé auparavant que l'effectif militaire de Marc-Antoine montait à 23 légions, mais obnubilé par l'idée de trouver les légions correspondant aux pièces de monnaies du British Museum, il s'est perdu dans des digressions qui l'ont conduit insensiblement à la création artificielle de sept nouvelles légions. Et ce faisant, il a sans doute perdu de vue le fait qu'aucun des autres dépôts monétaires de l'époque n'a livré de telles monnaies.

Quant à la date d'émission des monnaies de Marc-Antoine, il y a — come nous l'avons déjà constaté — certains décalages entre les différentes opinions : les années 39 av.n.è. pour C. de Salis<sup>35</sup>, quatre ans plus tard (35 av.n.è.) pour J. Kromayer<sup>36</sup> ou cinq (34 av.n.è.) pour W. W. Tarn<sup>37</sup> et les années 32—31 av.n.è. pour H. A. Grueber<sup>38</sup>. Celui-ci propose, en outre, à juste titre à ce qu'il paraît, la cité d'Ephèse comme lieu de leur émission. En effet, après Brundisium, Marc-Antoine prend ses quartiers à Ephèse, où il passe l'hiver de l'an 39. Il s'occupe à rendre leur liberté à certaines villes, les remettant en possession de leurs territoires. C'est toujours de là et à ce moment précisément qu'il oblige les villes orientales de lui payer en un seul coup un impôt calculé sur dix ans<sup>39</sup>. Une telle mesure ne peut être que le résultat d'un besoin pressant d'argent, or Marc-Antoine était tenu à assurer la paie de son armée et de ses alliés. C'est pourquoi, il nous semble que C. de Salis a vu juste en affirmant que les émissions monétaires de Marc-Antoine pour ses légions ont dû démarrer en 39 av.n.è.

A l'époque de la République, le sénat partageait le droit de frapper monnaie avec le commandant suprême de l'armée, celui honoré avec le titre d'*imperator*<sup>40</sup>. Seul un commandant en chef portant ce titre pouvait battre monnaie, mais ce droit était absolu, concernant toutes les provinces trouvées sous son contrôle, ce qui lui permettait d'assurer la solde de ses troupes. Or, Th. Mommsen a démontré que Marc-Antoine avait reçu pour la troisième fois le titre d'*imperator*<sup>41</sup> — fait confirmé par Appien<sup>42</sup>, qui nous apprend qu'avant Brundisium, Ahenobarbus s'adressait à Marc-Antoine en l'appelant *imperator* et ses soldats, durant la guerre des Parthes, l'appelaient eux aussi *imperator*<sup>43</sup>. Etayée sur la certitude que Marc-Antoine disposait entre les années 39—36 av.n.è. d'un effectif de 23 légions, l'hypothèse de de Salis, suivant laquelle il aurait commencé ses émissions monétaires dès l'an 39 av.n.è. nous semble de beaucoup plus plausible que les années 32—31 av.n.è. proposées par H. A. Grueber. Cette activité monétaire commencée en 39 devait se poursuivre jusqu'à la bataille d'Actium. Une période longue de plusieurs années expliquerait mieux d'ailleurs l'abondance des monnaies de cette catégorie<sup>44</sup>, car il est difficile de croire qu'une telle quantité de monnaies ait pu être frappée dans l'intervalle d'un seul an, consacré surtout à se trouver des alliés en vue de la grande confrontation qui se préparait.

L'hypothèse que nous venons de formuler bénéficie d'un autre argument encore, à savoir l'existence des émissions monétaires d'une même légion mais dont la notation apparaît différente. Il s'agit de 4 légions, sur lesquelles nous avons attiré l'attention au début de la présente étude, dont les numéros sont notés dans deux formes différentes : IV—III; IX—VIII; XIV—XIII; XIX—XVIII. L'unique explication possible à ceci est que nous avons affaire à des légions détruites pendant la guerre des Parthes et reconstituées ensuite. Au moment de leur reconstitution, ces légions n'ont pas reçu un nouveau numéro; elles ont conservé leur ancien numéro, mais autrement noté, pour les distinguer des premières<sup>45</sup>. Pour la reconstitution de ces légions, Marc-Antoine avait besoin d'hommes et d'argent; en l'occurrence les monnaies battues pour ses légions, lui permettant de recruter les effectifs humains nécessaires.

<sup>35</sup> W. W. Tarn, *op. cit.*, p. 75.

<sup>36</sup> J. Kromayer, *op. cit.*, p. 17 et suiv.

<sup>37</sup> W. W. Tarn, *op. cit.*, p. 75—76.

<sup>38</sup> H. A. Grueber, *op. cit.*, p. 526 et suiv.

<sup>39</sup> Plutarque *Ant.* 24. Cf. W. W. Tarn, *The Cambridge...*, X, p. 33; H. A. Grueber, *op. cit.*, p. 452.

<sup>40</sup> Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, Paris, 1870, II, p. 57—61.

<sup>41</sup> Th. Mommsen, *op. cit.*, III, p. 7.

<sup>42</sup> Appien, V, LV.

<sup>43</sup> Plutarque, *Ant.* 43.

<sup>44</sup> La bibliographie que nous avons étudiée comporte environ 7 000 monnaies.

<sup>45</sup> Nous suggérons comme une hypothèse de travail que les chiffres III, VIII, XIII et XVIII auraient désigné les légions reconstituées; à retenir, de toute façon, que les monnaies ainsi notées sont moins nombreuses que celles frappées des chiffres IV, IX, XIV et XIX.

C'est maintenant, et *seulement maintenant*, que l'armée de Marc-Antoine comporte aussi des soldats gréco-asiatiques, parce que après la paix de Brundisium le commandant en chef Marc-Antoine ne pouvait plus lever des troupes en Italie<sup>46</sup>. Aussi, la reconstitution des légions perdues dut-elle se fonder sur le recrutement des Macédoniens et des Galates. Celles-ci sont les légions mixtes dont parlent J. Kromayer et T. Rice Holmes<sup>47</sup>, ces légions reconstituées qui ont dérouteré W. W. Tarn, en l'induisant à créer de manière artificielle les sept légions XXIV—XXX.

Arrivés là avec notre raisonnement, quelques conclusions s'imposent, relatives aux légions de Marc-Antoine et à ses émissions monétaires :

1. — Marc-Antoine n'a pu disposer que de 23 légions, marquées sur les monnaies de I à XXIII.
2. — Hormis les quelques exemplaires du British Museum, qui sont des contre-façons (antiques ou modernes) et ceux de Grădiştea de Munte — qui peuvent aussi être le fait d'une lecture erronée —, les dépôts monétaires de l'époque ne comportent guère de pièces frappées des numéros des soi-disant légions XXIV—XXX.
3. — Il y a de grandes chances de probabilité que les monnaies de Marc-Antoine pour ses légions aient été frappées à Ephèse, à partir des années 39 av.n.è. jusqu'en 31 av.n.è.
4. — Les légions reconstituées après la guerre des Parthes ont reçu leur ancien numéro mais autrement noté. Marc-Antoine a dû perdre dans ces combats plus de deux légions — environ quatre à notre avis — qu'il a dû remplacer ; ces légions reconstituées (et neuves seulement de ce point de vue) étaient de composition gréco-asiatique.

Comme de juste, au début les émissions monétaires de Marc-Antoine étaient destinées en tout premier lieu à assurer la solde de ses troupes. Mais les guerres des Parthes et d'Arménie devaient diminuer sensiblement les effectifs du commandant romain. Aussi, pour sa confrontation directe et décisive avec un rival tel Octave, Marc-Antoine fut-il obligé à se découvrir toute une série d'alliés. Donc, la monnaie destinée d'abord uniquement aux légions commença à être également employée à payer ces alliés. Nous pensons que c'est le cas des exemplaires très usés que nous avons relevés systématiquement<sup>48</sup> : absolument la même image, mais avec l'avvers ou le revers d'un contour à peine accusé. Ceci nous induit à penser que, talonné par le temps, Marc-Antoine ne devait plus prendre la peine d'ordonner la confection de coins neufs, ses ouvriers continuant à se servir de ceux depuis longtemps en usage et assez effacés, puisque utilisés depuis les années 39.

Les incisions relevées sur ces monnaies, et tout à fait caractéristiques pour la monnaie romaine républicaine<sup>49</sup>, s'expliquent elles aussi de manière satisfaisante. En effet, les monnaies en question étant frappées dans un argent au titre en dessous de 900/000<sup>50</sup>, il était normal qu'elles reçussent l'incision appliquée d'ailleurs à toutes les pièces romaines républicaines de ce genre<sup>51</sup>. Un titre réduit, une longue circulation et l'usage des coins effacés par un long emploi explique l'usure manifeste d'un grand nombre de monnaies de Marc-Antoine.

Un dernier point de l'aventure de Marc-Antoine singulièrement éclairé par l'étude des monnaies du temps est celui de ses alliés. C'est un fait généralement connu qu'à la veille de la bataille d'Actium, le chef romain s'est vu abandonné par une partie de ses amis, obligé donc de rechercher d'autres alliances. Il en trouva une dans la personne d'un chef géto-dace, Dicomès, que nous avons eu la possibilité de localiser — il y a quelques années — partant de certaines découvertes numismatiques corroborées par des données archéologiques, dans le centre de la Moldavie<sup>52</sup>. Les recherches

<sup>46</sup> R. Syme, *op. cit.*, p. 281 ; W. W. Tarn, *op. cit.*, p. 47—49.

<sup>47</sup> J. Kromayer, *op. cit.*, p. 68 ; T. Rice Holmes, *op. cit.*, p. 147. Cf. aussi Al. Suceveanu, *Pontica*, 2, p. 281—282.

<sup>48</sup> D. Protase, *SCIV*, 21, 1970, 1, p. 145—153 ; J. Winkler, *op. cit.*, p. 97—105 ; idem, *SCN*, 5, 1971, p. 295—302 ; cf. aussi les notes 25, 28—33.

<sup>49</sup> La majorité des monnaies destinées aux légions sont marquées d'incisions. La question de ces incisions a été traitée dans deux études du plus haut intérêt : L. Ruzicka, *Berliner Münzblätter*, 1924, p. 257 et suiv. Fr. Gnechchi, *RIN*, 3, 1890, p. 21—49.

<sup>50</sup> V. ci-dessus, note 3.

<sup>51</sup> Toutes les études qui ont pour objet les dépôts monétaires romains républicains comportent aussi des références aux incisions marquant les monnaies. Citons à titre d'exemple : D. Nikolov, *Izvestija-Sofia*, 27, 1964, p. 153—180, pl. 7—8, p. 178—179 ; Kerény András, *Num-Köze*, 44—47, 1947—1948, p. 6—12 ; Gion Guido Belloni, *op. cit.*, 2 pl. ; Ehrlich Pozzi, *Annali*, Roma, 1958—1959, p. 211—230 ; M. Chişescu, *SCN*, 4, 1968, p. 132—133 et idem, *Dacia*, N.S., 16, 1972, p. 306—307.

<sup>52</sup> Maria Chişescu, *SCIV*, 19, 1968, 4, p. 655—665.

ultérieures, ainsi que les discussions que cette localisation a suscitées, ont fourni, de manière directe ou indirecte, d'autres arguments en faveur de notre hypothèse. Et si, malgré ses efforts, D. Protase<sup>53</sup> n'apporte rien de nouveau, Judita Winkler, en revanche, contribue à faire monter le chiffre des monnaies frappées des légions, mises au jour en Transylvanie, jusqu'à environ 500 exemplaires<sup>54</sup>. Mais, contrairement à son interprétation, le nombre élevé de cette sorte de pièces découvertes en Transylvanie n'affaiblit guère l'hypothèse de la localisation de Dicomès en Moldavie, tout en contribuant beaucoup à l'essai de localiser un autre chef géto-dace contemporain : Cotyso<sup>55</sup>. Également allié de Marc-Antoine, celui-ci, à la différence de Dicomès, devait le quitter à la veille de la bataille d'Actium, pour passer dans le camp adverse, d'Octave<sup>56</sup>. Comme nous l'avons déjà constaté, Cotyso ne fut d'ailleurs pas le seul allié du chef romain à l'abandonner au profit de son rival<sup>57</sup>.

Par conséquent, les environ 500 monnaies destinées aux légions et connues jusqu'à présent en Transylvanie sont l'indice de la présence effective d'un chef géto-dace stipendié par Marc-Antoine en vue de s'en assurer les services avant la bataille décisive qui aurait pu lui apporter la suprématie à Rome. Quant à l'autre chef dace, Dicomès, il nous semble que les sources antiques ne manquent pas du tout de clarté à ce sujet. En effet, Dion Cassius<sup>58</sup> nous apprend qu'Octave fit combattre dans l'arène, après Actium, des captifs daces et suèbes ; il s'agit des trois triomphes qu'il organisa à Rome les 13—15 août de l'an 29 av.n.è. pour célébrer ses victoires d'Illyricum, Actium et Alexandrie<sup>59</sup>. Or, de quels autres captifs daces jetés dans l'arène peut-il s'agir, sinon de ceux que le vainqueur aurait pris dans le camp de Dicomès, resté fidèle à Marc-Antoine. D'autre part, rappelons que les monnaies destinées aux légions, mises au jour en Moldavie, sont circonscrites dans une aire délimitée nettement d'un double point de vue : numismatique et archéologique<sup>60</sup>. Si nombreuses que soient dorénavant les corrections apportées au chiffre réel des découvertes monétaires de cette espèce faites en Roumanie — et il est tout naturel que de telles corrections surviennent encore — elles ne sauraient changer en rien les données générales du problème. Les quantités importantes de ces monnaies trouvées au centre de la Moldavie et dans le sud-est de la Transylvanie attestent indubitablement leur caractère stipendiaire. Par ailleurs, les découvertes archéologiques, notamment celles de Bîtca Doamnei<sup>61</sup>, Bradu<sup>62</sup> et Răcătău<sup>63</sup>, attestent l'existence dans cette zone d'une entité économique et politique géto-dace. Il semble s'agir d'une puissante union tribale, conduite par un chef dont on ignore encore le nom. Pour notre part, constatant justement le développement particulier de la zone en question entre le I<sup>er</sup> siècle av.n.è et le I<sup>er</sup> siècle de n.è. — développement reflété tant par les découvertes archéologiques en général, que par celles numismatiques — nous avons pensé que ce chef puissant devait être Dicomès. Auparavant, la zone gouvernée par Dicomès était placée — sans aucune certitude, du reste — en Valachie. Mais à l'heure actuelle, notre hypothèse commence à s'imposer. En effet, tout récemment, l'un même des partisans de la théorie des Daces transylvains s'est prononcé en faveur de la localisation de Dicomès dans le nord de la Valachie et peut-être dans le sud de la Moldavie<sup>64</sup>. C'est encore un indice que nous devons nous trouver sur la bonne voie.

A notre avis, les monnaies frappées des légions de Marc-Antoine mises au jour en Moldavie, ne peuvent y être venues que par le canal des *stipendia*, dont les soldats de Dicomès, qui ont combattu aux côtés du triumvir à Actium, étaient les bénéficiaires. Nous en avons la certitude : aucun

<sup>53</sup> D. Protase, SCIV, 21, 1970, 1, p. 145—153 ; Al. Suceveanu, *op. cit.*, p. 278—280.

<sup>54</sup> J. Winkler, SCN, 5, 1971, p. 283—304.

<sup>55</sup> D'un intérêt tout particulier s'avère le fait de la présence des monnaies destinées aux légions de Marc-Antoine dans la zone de diffusion des pièces d'or attribuées au dynaste dace Coson. Tout aussi intéressant nous semble le renseignement de Suétone, *Aug.* LXIII, 4, au sujet de l'accusation portée par Marc-Antoine à Auguste d'avoir envisagé un éventuel mariage entre Julie et Cotiso.

<sup>56</sup> V. Pârvan, *Getica*, p. 84. Cf. C. Daicoviciu, *Istoria României*, I, p. 289 ; H. Daicoviciu, *Dacia de la Burebista la cucerirea romană*, Cluj, 1972, p. 105—110 et p. 113—114 ; Em. Condurachi, *Studii*, 1, 1948, p. 3—7.

<sup>57</sup> À la veille de la bataille décisive d'Actium, Marc-Antoine fut abandonné par une partie de ses alliés, dont les dynastes Rhœmétales de Thrace et Deiotarus de Paphlagonie. Cf. M. P. Charlesworth, *CAH*, X, p. 95 et suiv. ; Plutarque, *Aug.*, 2.

<sup>58</sup> Dion Cassius, *LI*, 22, 8, 6.

<sup>59</sup> R. Syme, *op. cit.*, p. 288 ; M. P. Charlesworth, *op. cit.*, p. 119.

<sup>60</sup> M. Chițescu, *op. cit.*, p. 657—659.

<sup>61</sup> N. Gostar, *Apulum*, 5, 1964, p. 143 ; idem, *Omăgiu lui Petre Constantinescu-Iași*, Bucarest, 1965, p. 81—86.

<sup>62</sup> Vasile Ursachi, *Carpica*, 1, 1968, p. 111—118.

<sup>63</sup> Viorel Căpitanu et Vasile Ursachi, *Carpica*, 2, 1969, p. 93—130.

<sup>64</sup> H. Daicoviciu, *op. cit.*, p. 110—111.

doute sérieux ne saurait y subsister. Considérer le degré avancé d'usure qu'offrent les pièces de Moldavie comme preuve du fait qu'elles ne seraient parvenues en ces lieux qu'après les années 31 av.n.è., nous semble le résultat d'un examen superficiel du problème<sup>65</sup>. Rappelons en ce sens que, sans compter avec leur titre en argent peu élevé et une longue circulation, les monnaies de Marc-Antoine ont été exécutées — comme nous l'avons déjà mentionné — avec des coins déjà vieux et fatigués. C'est ce qui leur donnait *d'emblée* une apparence d'usure avancée. Mais il ne faut pas oublier non plus que cette apparence d'usure n'est en général manifeste que sur l'une des faces de la pièce, alors que l'autre face est d'habitude en bon état. Ce serait vraiment curieux que l'usure ne s'attaque qu'à une seule face de la pièce respective, tandis que si l'on accepte l'hypothèse des coins fatigués par un long usage, il devient évident que l'artisan a tenté de corriger cet inconvénient en reproduisant une image plus nette de l'autre côté.

Enfin, pour ce qui est de la présence de cette catégorie de monnaies dans les dépôts enterrés au courant des I<sup>er</sup> — II<sup>e</sup> siècles de n.è. en Dacie, aussi bien que dans le reste du monde romain<sup>66</sup>, c'est une situation tout à fait normale, puisque les dépôts respectifs comportent une gamme variée de deniers romains républicains, appartenant aux émissions monétaires des divers magistrats et datées de différentes époques. Si c'est un fait généralement connu que Trajan fit fondre les anciens deniers républicains afin de pouvoir les remplacer par ses propres monnaies impériales<sup>67</sup>, il n'est pas moins vrai que l'empereur ne pouvait s'emparer que de pièces en bon argent conservées dans les ateliers de l'Etat, sans aucune possibilité de reprendre les exemplaires que possédaient les divers peuples et populations de l'Empire. Le fait de l'existence de maints dépôts de monnaies mixtes (républicaines et impériales), enterrés durant les premiers siècles de notre ère, ne peut nullement s'interpréter comme un argument que ces monnaies n'ont pu parvenir dans les zones respectives à l'époque de leur émission. Dans une étude récente nous avons d'ailleurs abouti à la conclusion que les hiatus qui s'installent entre le moment de l'émission d'une certaine monnaie et celui de sa thésaurisation, de sa mise en lieu sûr (cachée dans la terre, par exemple), sont toujours dus à certains événements socio-politiques et militaires, et jamais à des retards intervenus dans leur diffusion dans la zone en question, juste après leur émission. Les monnaies ont toujours circulé rapidement, à l'intérieur et à l'extérieur du monde romain, aboutissant dans les contrées les plus éloignées peu de temps après leur émission<sup>68</sup>. Il n'y a aucune raison pour que les émissions de Marc-Antoine aient eu un autre sort : elles ont dû parvenir en Moldavie, chez Dicomès, en tant que *stipendia*, au courant même de l'année 32 av.n.è.

Il nous semble tout aussi évident — parce que logique — que les monnaies respectives ont rayonné un peu partout dans le monde romain, ainsi que chez les alliés de Marc-Antoine, les Daces y compris, mais non chez ces derniers exclusivement, comme on a essayé de le suggérer dernièrement<sup>69</sup>. Puisque Marc-Antoine a frappé ces émissions monétaires afin de subvenir à la solde et à l'entretien de ses troupes et de celles de ses alliés, ou les retrouvera nécessairement dans tout l'espace géographique habité à un certain moment ou traversé par ces troupes. Arrivées en Dacie, par le canal des *stipendia*, les-dites monnaies devaient constituer les noyaux des futurs dépôts thésaurisés et cachés dans la terre durant les I<sup>er</sup>—II<sup>e</sup> siècles de n.è.

Disons, pour clôturer le présent exposé, que nous pensons pouvoir considérer à juste droit comme entièrement fondée la localisation de Dicomès dans la zone mentionnée de la Moldavie et le sud-est de la Transylvanie, comme nous l'avons démontré dans un article précédent<sup>70</sup>. Et ceci d'autant plus que les recherches effectuées ces derniers temps tendent à confirmer notre hypothèse.

<sup>65</sup> J. Winkler, SCN, 5, p. 295 et suiv.; idem, SCIV, 22, 1971, p. 97 et suiv.

<sup>66</sup> Objection de J. Winkler contre l'hypothèse de l'arrivée de ces monnaies en Moldavie à titre de *stipendia*. Cf. SCN., 5, p. 295 et suiv.

<sup>67</sup> Th. Mommsen, *op. cit.*, p. 31.

<sup>68</sup> M. Chițescu, SCN, 6, en manuscrit.

<sup>69</sup> Cf. J. Winkler, SCN, 5, p. 298; idem, SCIV, 22, 1971, 1, p. 103.

<sup>70</sup> V. ci-dessus, note 60.